



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100660

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/07/2025 10H38 C:025094 I:39570
V/REF : 1019819
V/Email reçu le Vendredi 18/07/2025 a 10H38

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 03878
IMMEUBLE : IMP. MESANGES -3878
60, IMPASSE DES MESANGES
.01600 REYRIEUX

Vaulx en Velin, le 08 Octobre 2025

Référence Marché: M_231060001-1

LOCALISATION : ALLEE N60 IMPASSE DES MESANGES - LOGEMENT N1002 DE MME ROESCHLAUB AU RDC
TEL *06 30630250*

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT WC MERCI D'INDIQUER SUR VOTRE FACTURE LA
DE L'OBSTRUCTION (LINGETTES OU AUTRES)

Donneur d'ordre : Mme J. VOUILLON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 18/07/2025 A 14H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME ROESCHLAUB
A NOTRE ARRIVEE, LA LOCATAIRE SE PLAINT DE MAUVAISES ODEURS DANS LES WC
ET DE PETITE REMONTEE URINAIRE LORSQU'ELLE S'ABSENTE 2-3 JOURS
UNE SOCIETE D'ASSAINISSEMENT EXTERIEURE EST DEJA INTERVENUE

- CURAGE HAUTE PRESSION A PARTIR DU TABOURET EV EXTERIEUR - RAS
PAS DE LINGETTES OU AUTRES - PRESENCE D'UNE CONTREPENTE ET COUDE A 90

LE 16/09/2025 A 08H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 TECHNICIENS
CURAGE HAUTE PRESSION ET PASSAGE CAMERA A PARTIR DU TABOURET EXTERIEUR
SUR 10ML
- PRESENCE D'UNE CONTREPENTE SUR LE RESEAU D'EVACUATION ENTERREE,

LA SOLUTION POUR STOPPER LES REMONTEES DANS L'EVACUATION DES WC DE MME
ROESCHLAUB AU REZ-DE-CHAUSSEE SERAIT L'INSTALLATION D'UN CLAPET
ANTI-RETOUR AU NIVEAU DE LA PIPE WC POUR EVITER LES REMONTEES D'URINE
DANS LES WC DU A LA CONTREPENTE DE L'EVACUATION ENTERREE
(CE QUI NE RESOUDRAIT PAS LE PROBLEME DE LA CONTREPENTE DE L'EVACUATION
ENTERREE)

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 22/09/25 a 15H33 Mme F. DESROCHES



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100660

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

LE RAPPORT CAMERA VOUS SERA TRANSMIS PROCHAINEMENT

CS LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 21/07/25 A 08H17 M. F. VERGNEAUX

NOUS PRECONISONS UN PASSAGE CAMERA AFIN D'IDENTIFIER L'ORIGINE DU PROBLEME

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	CU0001-H(s)curage>1er tampon collect. Jr	1	182,97	457,42
1,00	CU0009/16-Ff passage Caméra+rapp. N/SDJF	2	559,07	559,07
3,50	CU0001-H(s)curage>1er tampon colle 16/09	3	182,97	640,39
			TOTAL H.T.	1656,88
			T.V.A. a 10,00%	165,68
			TOTAL T.T.C.En EURO	1822,56

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1019819 du 17/07/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; jessie.vouillon@semcoda.com

Lieu d'intervention

RESIDENCE IMPASSE DES MESANGES

60 Impasse des Mésanges

01600 REYRIEUX

Référence de la Demande

N°: 834 663 du 30/06/2025

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

02-EE-2230-ENT-61567100

Marché : M - 231060001-1

03878-00001 REYRIEUX 17 Coll PLUS / 7 Coll
PLAI

Délai

Date limite exécution : 01/08/2025

Observations

BC VALIDE PAR FLORENCE DESROCHES

TEL MME ROESCHLAUB / 06.30.63.02.50.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure). Suite à remontée des EU dans les WC du logement 1002 occupé par Mme ROESCHLAUB Sylvie. MERCI D'INDIQUER SUR VOTRE FACTURE LA CAUSE DE L'OBSTRUCTION (Lingettes ou autres).	1,00	182,97	182,97	18,30	201,27
Total H.T.					182,97
Total TVA					18,30
Total TTC					201,27

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par VOUILLON Jessie le 17/07/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **60 Impasse des Mésanges 01600 REYRIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **18/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019819